

Règlement d'emprunt

Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL)

Règlement 2020-01

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS SUR L'USINE DE BIOMÉTHANISATION ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES AU SITE DE LA STATION D'ÉPURATION ET UN EMPRUNT DE 7 206 796 \$

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} décembre 2020, lequel avis de motion était accompagné d'un projet de règlement concernant la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et les équipements connexes de la station d'épuration et un emprunt de 7,206,976 \$;

Le conseil de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (ci-après « la Régie ») décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil de la Régie est autorisé à procéder à la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et les équipements connexes de la station d'épuration, selon les plans et devis préparés par M. Marc Robitaille portant le numéro de liste 4589, incluant les contingences et provisions pour imprévus, mais excluant les taxes applicables, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Marc Robitaille, ing., en date du 23 octobre 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et l'estimation sommaire préparée par M. Gilbert Samson comme annexe « B ».

ARTICLE 2. Le conseil de la Régie est autorisé à dépenser une somme de 7 206 796 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 206 796 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imputé un supplément sur la quote-part de chaque municipalité membre, annuellement durant le terme de l'emprunt. Ce supplément sur la quote-part est établi selon le mode de répartition des dépenses en immobilisations contenu dans l'*Entente intermunicipale concernant le maintien et le renouvellement de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie*.

La demande de paiement de la contribution financière des municipalités membres se fait semestriellement pour les intérêts et annuellement pour le capital sur réception d'une facture transmise par la RAEBL trente (30) jours précédant l'échéance de versement.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil de la Régie affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil de la Régie affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ANNEXE A :
PLANS ET DEVIS**

Liste de documents au projet – RAEBL – 4589

Projet Installation d'un gazomètre et divers correctifs au système de biométhanisation

- Feuille frontispice – liste des plans

Architecture

- Plan A-001 Devis technique
- Plan A-002 Notes générales et compositions de mur et tableaux de portes
- Plan A-100 Implantation
- Plan A-200 Plan Rez-de-chaussée et toiture – Bâtiment de désulfuration
- Plan A-201 Plan Dalle et toiture - Bâtiment de protection du gazomètre
- Plan A-300 Élévations – Bâtiment de désulfuration
- Plan A-301 Élévations - Bâtiment de protection du gazomètre
- Plan A-401 Coupes de mur type
- Plan A-402 Coupes de mur type
- Plan A-403 Coupes de mur type

Civil et aménagement

- Plan CV-001 Plan de démolition
- Plan CV-002 Conduits au gazomètre proposés Vue en plan et profil du CH 0+00 au CH 1+40
- Plan CV-003 Conduits au gazomètre proposés Vue en plan et profil du CH 1+40 au CH 3+60

Clauses techniques particulières - Canalisations (Égout et aqueduc)

Clauses techniques particulières - Terrassement - fondation

Aménagement

- Plan AME-001 Plan de plantation - Vue en plan

Structure

- Plan 472-ST-100 Notes générales (devis techniques sur plan)
- Plan 472-ST-101 Bâtiment de désulfuration - Vues en plan structure d'acier
- Plan 472-ST-102 Bâtiment de désulfuration - Vues en plan structure béton
- Plan 472-ST-103 Bâtiment de désulfuration - Élévations
- Plan 472-ST-104 Bâtiment de désulfuration - Coupes et détails structure d'acier
- Plan 472-ST-105 Bâtiment de désulfuration - Détails structure de béton
- Plan 472-ST-S101 Bâtiment de protection du gazomètre - Fondation - Vue en plan, coupes et détails
- Plan 472-ST-S102 Bâtiment de protection du gazomètre - Plan acier, coupes
- Plan 472-ST-S103 Bâtiment de protection du gazomètre - Élévation développée

Mécanique de bâtiment

- Plan MB-001 Bâtiment de désulfuration - Légende
- Plan MB-002 Bâtiment de désulfuration - Plomberie
- Plan MB-003 Bâtiment de désulfuration - Ventilation
- Plan MB-004 Bâtiment de protection du gazomètre - Ventilation
- Plan MB-005 Bâtiment de désulfuration - Contrôle de la ventilation
- Plan MB-006 Bâtiment de désulfuration – Détails Ventilation et plomberie

Mécanique de bâtiment - Clauses techniques particulières

Mécanique de Procédé

- Plan MP-001 Schéma de procédé - Désulfuration et Déshumidification du biogaz;

- Plan MP-002 Schéma de procédé - Gazomètre et surpresseurs;
- Plan MP-003 Schéma de procédé - Pompage des boues secondaires;
- Plan MP-004 Schéma de procédé - Échangeur de refroidissement
- Plan MP-101 Bâtiments biométhanisation et désulfuration proposé et existant - Vue en plan;
- Plan MP-102 Bâtiment de désulfuration - Vue en plan;
- Plan MP-103 Bâtiment de désulfuration - Coupes;
- Plan MP-104 Bâtiment de biométhanisation – Niveau sous-sol Pompe de transfert
- Plan MP-105 Bâtiment de biométhanisation – Échangeur de refroidissement
- Plan MP-111 Flottateur à air dissous – Capot proposé
- Plan MP-112 Bâtiment existant – Conduite de refoulement proposée
- Plan MP-113 Bâtiment existant – Conduite de refoulement proposée;
- Plan MP-211 Regard de collecte des condensats RG-02;
- Plan MP-212 Regard au gazomètre RG-01;
- Plan MP-213 Regards - Détails types;
- Plan MP-301 Galerie des pompes à boues - Nouvelles pompes proposées;
- Plan MP-401 Train de gaz en amont de la torchère existante - Travaux correctifs;
- Plan MP-501 Site de biogaz – Vue en plan;
- Plan MP-502 Trop-pleins de l'hydrolyseur et des digesteurs – Vue en plan;
- Plan MP-503 Trop-pleins - Coupes et détail type

Mécanique de procédé - Clauses techniques particulières

Électricité

- Plan EL-001 Légende et tableau
- Plan EL-010 Bâtiment de biométhanisation - Conduits électriques souterrains existants / Démolition
- Plan EL-020 Gazomètre - Conduits électriques souterrains - Nouvel aménagement
- Plan EL-100 Vue en plan Sous-sol bâtiment de biométhanisation existant / Démolition et nouvel aménagement
- Plan EL-101 Rez-de-chaussée bâtiment de biométhanisation existant / Démolition
- Plan EL-102 Distribution de procédé - Pompage des boues secondaires existant / Démolition / Nouvel aménagement
- Plan EL-200 Distribution - Gazomètre Nouvel aménagement
- Plan EL-201 Vue en plan – Rez-de-chaussée bâtiment de biométhanisation - Nouvel aménagement
- Plan EL-202 Distribution ventilation et services Rez-de-chaussée bâtiment de biométhanisation - Construction
- Plan EL-203 Électricité Distribution – torchère existant / Nouvel aménagement
- Plan EL-300 Éclairage Rez-de-chaussée bâtiment de biométhanisation - Construction
- Plan EL-400 Distribution Détail d'installation Regard de collecte des condensats RG 02
- Plan EL-401 Bâtiment de biométhanisation - Diagramme unifilaire existant et nouvel aménagement
- Plan EL-500 Bâtiment de biométhanisation - Cédule des panneaux

Électricité – Clauses techniques particulières

Automatisation

- Plan AU-001 Architecture de contrôle – réseaux existants
- Plan AU-002 Architecture de contrôle – travaux proposés

ANNEXE B

Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie
ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
SOMMAIRE

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Installation d'un gazomètre et divers correctifs
(selon le bordereau d'estimation N/ref.:4589) 6,005,404 \$

SOUS-TOTAL TRAVAUX 6,005,404 \$

Honoraires pour chargé de projet et suivi 145,000 \$
Honoraires pour contrôle qualitatif des matériaux 75,000 \$

SOUS-TOTAL DU PROJET 6,225,404 \$

TPS (5%) 311,270 \$
Moins le remboursement TPS - 311,270 \$
TVQ (9.975%) 620,984 \$
Moins le remboursement TVQ (50%) - 310,492 \$

SOUS-TOTAL AVEC TAXES (nettes) 6,535,896 \$

Frais de financement sur emprunt temporaire 475,500 \$
Frais d'émission 195,400 \$

TOTAL DU PROJET 7,206,796 \$



Gilbert Samson, B.A.A.
Secrétaire-trésorier